

**RÉPUBLIQUE
FRANCAISE**DÉPARTEMENT
DE HAUTE-LOIRE**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL SYNDICAL DU SYMPTTOM de
Monistrol-sur-Loire**

Séance du 30 Novembre 2023

Nombre Membres

En exercice : **22**

Présents :

14 Titulaires**5 Suppléants**

Pouvoirs :

5

Votants :

22 Pour**0 Contre****0 Abstentions**

Date de la convocation :

24 Novembre 2023

Délibération n°

2023.11.45

L'an deux mil vingt-trois et le trente novembre.

A 17h00, le Conseil Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à Monistrol sur Loire sous la présidence de Monsieur Jean-Paul LYONNET Président,

Présents : Yves BRAYE, Philippe GESSEN, Jean-Paul LYONNET, Éric DUBOUCHET, Alain FOURNIER (suppléant), Gilles KACZMAREK, Laurent MIRMAND, Hubert MARREL (suppléant), Bernard SOUVIGNET, Jean-Michel EYRAUD, Frédéric GIRODET, Denis THOUMY, Elisabeth ROYON, Paul THIOLLIERE (suppléant), Michel JOUBERT, Laurent DUPLOMB, Frédéric GIMBERT.

Présents sans droit de vote : Daniel PABIOU (suppléant), Bernard BOURGIE (suppléant).

Absents représentés et ont donné pouvoirs :

Jean-Pierre SABATIER a donné pouvoir à Gilles KACZMAREK

André DEFAY a donné pouvoir à Jean-Michel EYRAUD

Roland LONJON a donné pouvoir à Michel JOUBERT

Michel CHAPUIS a donné pouvoir à Frédéric GIMBERT

Laurent BERNARD a donné pouvoir à Laurent DUPLOMB

Absents : Daniel FAVIER, Paul BARD, Didier PINOT.

**ACTUALISATION TARIFS D'ENFOUISSEMENT POUR LE SITE DE SAINT-JUST
MALMONT**

M. le Président propose d'actualiser les tarifs d'enfouissement des déchets sur le site de l'ISDND de St Just Malmont à savoir :

- 75 € HT la tonne entrante + TGAP et TVA en vigueur pour les DIB des professionnels.
- Pour les non-recyclables des déchetteries du SICTOM Velay-Pilat, un tarif de 1 € HT la tonne entrante + TGAP et TVA en vigueur.

Le Comité Syndical après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** à l'unanimité l'actualisation des tarifs relatif à l'enfouissement des DIB des professionnels, et des déchets de déchetteries du SICTOM Velay Pilat à l'ISDND de Saint-Just Malmont comme suscités à compter du 01/12/23.

- **AUTORISE** Monsieur le Président à engager toutes démarches, à prendre toutes décisions et à signer tous documents nécessaires à l'exécution des présentes dispositions et d'inscrire les crédits correspondants au budget du SYMPTTOM

POUR COPIE CONFORME AU REGISTRE

Le Président



Jean-Paul LYONNET